



On dirait le rebondissement de l'affaire entre Jean-Marie Tchakui sous-préfet de l'arrondissement de douala 1er et l'honorable Jean Michel président régional du SDF pour le Littoral.

La raison pourrait finalement être donnée à ceux qui croyaient que l'autorisation de manifestation décernée au SDF pour le grand meeting du 21 octobre prochain devait être annulée, ceci au regard de l'environnement socio-politique très tendu que traverse le Cameroun.

Comme par le passé, le fameux motif d'annulation de cette manifestation avancé par l'autorité administrative reste le même : trouble à l'ordre public.

Voici une nouvelle qui va certainement être mal appréciée par les militants et sympathisants du SDF qui s'apprêtaient à offrir cette manifestation en guise de soutien aux populations des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest.

REGION DU LITTORAL
DEPARTEMENT DU WOURI
ARRONDISSEMENT DOUALA 1^{ER}
SOUS-PREFECTURE DOUALA 1^{ER}
SECRETARIAT PARTICULIER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 74 /CP/C19/01/SP

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Douala 1^{er} porte à la connaissance du public qu'en date du 12 octobre 2017 il a délivré à Monsieur Jean-Michel NINTCHEU président régional du social démocratique front (SDF) un récépissé de déclaration d'une manifestation avec occupation temporaire de la voie publique dont l'objet indiqué était pour ce parti politique d'exprimer sa solidarité aux populations du Nord-Ouest et du Sud-ouest.

La manifestation ainsi projetée devait se dérouler sous la forme d'un meeting suivi d'une marche sur un itinéraire arrêté par les organisateurs et dument approuvé.

Toutefois il s'est avéré au fil des jours à en juger par les propos repris dans les colonnes de certains journaux de la place, par la diffusion des messages tendancieux dans les réseaux sociaux ainsi que de divers tracs séditionnels en circulation que les organisateurs de cette manifestation entendent de manière délibérée le jour prévu s'écarter totalement de son objet pour en faire un cadre de revendication intempestive d'appel à la haine et à la violence voir à la révolte et à la l'insurrection sous prétexte de dénoncer de prétendus « massacres perpétrés à grande échelle » dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, une prétendue militarisation de ces régions et de soit-disant « déportations massives » des populations.

Nor-Ouest.

Bien plus d'autres partis politiques et groupes d'activistes voir de secessionnistes ont, entre temps fait connaitre leur intention de se joindre aux manifestants et de saisir cette occasion pour mener des actions de provocation et lancer au peuple camerounais des mots d'ordre sans aucun rapport avec le but initial de la manifestation.

Dans ces conditions, au regard de la mauvaise foi établie des organisateurs, et de la modification évidente de l'objet déclaré la manifestation projetée le 21 octobre 2017 est de nature à troubler gravement l'ordre public et comporte de sérieuses menaces à la sécurité des personnes et des biens.

Aussi, conformément aux dispositions pertinentes de la loi N° 90/055 du 19 décembre 1990 portant régime des réunions et manifestations cette manifestation est formellement interdite.

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Douala 1^{er} met en garde tout contrevenant à cette interdiction qui, le cas échéant, s'expose aux sanctions prévues par législations en vigueur./.

Douala, le

9 OCT 2017

Copie :

- GR/Littoral (ater)
- Préfet /wouri (ater)
- Médias (large diffusion)



TCHAKO NOUNDIE Jean-Marie

Administrateur Civil Principal Hors Echelle